



DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Je soussigné :
(nom et prénom)

Demeurant à :
(ville)

Rue : N° : Tél. :

- Propriétaire d'un bien immobilier sis à Cormeilles-en-Parisis

Rue : N° :

- Aménageur d'une opération sise à Cormeilles-en-Parisis

Rue : N° :

Cadastrée :

demande l'autorisation de déverser, de ma propriété, au réseau public d'assainissement collectif, les – cochez la /les cases correspondante(s) :

- eaux usées
 eaux pluviales

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le
Signature

(*) Dans le cas où les travaux de branchement au réseau public d'assainissement collectif doivent se réaliser sur une Route Départementale (RD), la présente demande sera transmise, par la Ville, au Conseil Général du Val d'Oise, seul habilité à délivrer la permission de branchement dans ce cas de figure.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des documents ainsi qu'à la facturation de la participation du raccordement au réseau public d'assainissement.
Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux Services Techniques de la Mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

À REMETTRE À LA MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



MAIRIE
DE
CORMEILLES-EN-PARISIS
(VAL D'OISE)

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Je soussigné :
(nom et prénom)

Demeurant à :
(ville)

Rue : N° : Tél. :

- Propriétaire d'un bien immobilier sis à Cormeilles-en-Parisis

Rue : N° :

Demande que le branchement particulier exécuté sur le domaine public soit réalisé à une profondeur de mètre(s) au droit de ma propriété et situé à mètre(s) de la limite séparative gauche de ma propriété, comme indiqué sur le croquis joint.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le
Signature

NB : La profondeur du branchement en limite de propriété est fonction de la profondeur de la canalisation principale dont le plan de recollement est disponible auprès des Services Techniques de la Ville de Cormeilles-en-Parisis.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des documents ainsi qu'à la facturation de la participation du raccordement au réseau public d'assainissement.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux Services Techniques de la Mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

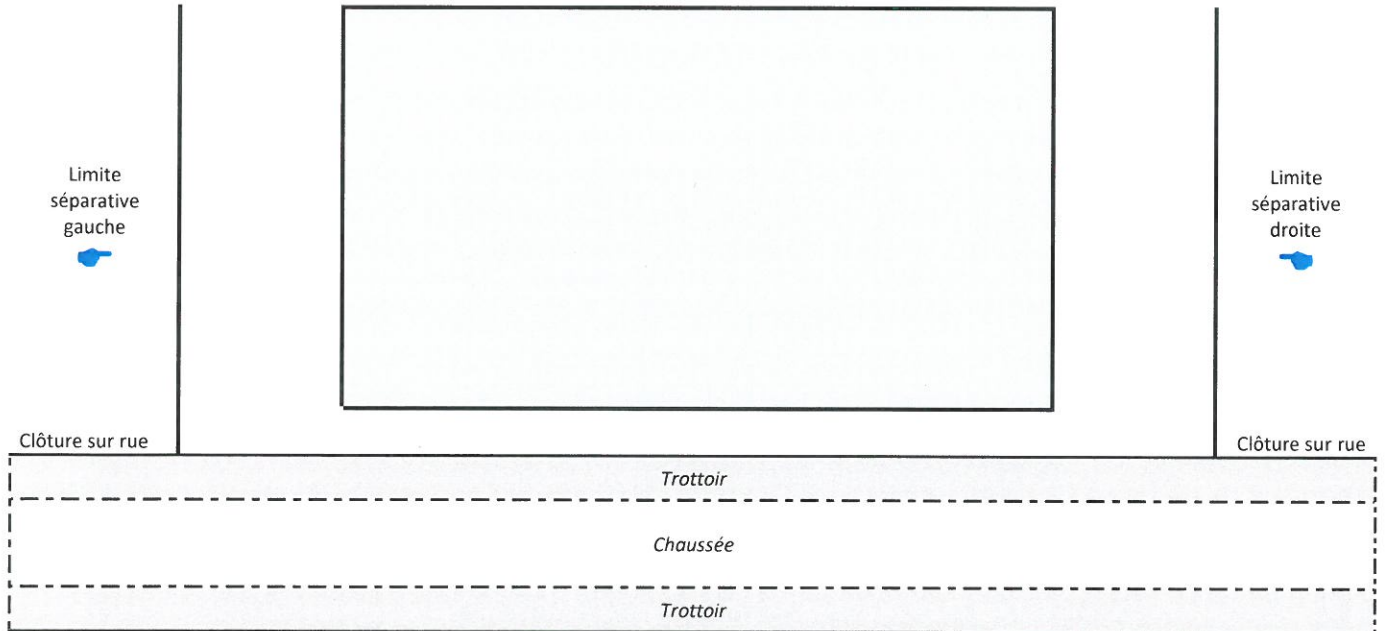
À REMETTRE À LA MAIRIE ET À L'ENTREPRISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



MAIRIE
DE
CORMEILLES-EN-PARISIS
(VAL D'OISE)

IMPLANTATION DU RACCORDEMENT EN LIMITE DUDOMAINE PUBLIC



Propriété appartenant à :

Adresse :

Attention !

- Indiquer clairement par une croix sur le trait « Clôture sur rue » le point de sortie de votre canalisation.
- Indiquer la distance du point de sortie de votre canalisation par rapport à la limite séparative gauche.
- Indiquer la profondeur du point de sortie de votre canalisation par rapport au niveau de l'axe de la rue.
Profondeur :
- Renseigner l'adresse actuelle où il faut envoyer le devis.

Les 4 rubriques ci-dessus sont à compléter impérativement

Adresse pour l'envoi du devis

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable :

Courriel :

Mention manuscrite « Bon pour accord » et signature du demandeur



DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TRAVAUX RÉALISÉS PAR L'ENTREPRISE STPE **ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ DES TRAVAUX** **DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Dans le cadre du respect des prescriptions techniques imposées par la Ville, l'entreprise STPE a obtenu le marché des travaux de branchement au réseau public d'assainissement collectif.

PROCÉDURE

- Il appartient au demandeur de solliciter un devis (en deux exemplaires) auprès de l'entreprise STPE.
- Le demandeur devra signer ces devis pour approbation et transmettre :
 - un exemplaire à l'entreprise,
 - un exemplaire à la Mairie (Services Techniques).
- La Ville se chargera de passer la commande et de contrôler la bonne exécution des travaux réalisés par l'entreprise.
- Le paiement des travaux réalisés s'effectuera directement auprès du Trésor Public, après réception d'un « Avis des sommes à payer ».

STPE

Parc d'activités Les Béthunes – 20, avenue du Fief
BP 79509 – Saint-Ouen l'Aumône
95060 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. : 06 30 92 72 10

Fax. : 01 30 37 37 53

Courriel : stpe.votp@wanadoo.fr



DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TRAVAUX RÉALISÉS PAR UNE ENTREPRISE **NON ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ DES TRAVAUX** **DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Dans le cadre du respect des prescriptions techniques imposées par la Ville et si le demandeur ne souhaite pas prendre l'entreprise STPE, laquelle a obtenu le marché des travaux de branchement au réseau public d'assainissement collectif, l'entreprise choisie par le demandeur devra respecter scrupuleusement le Cahier des Charges.

PROCÉDURE

- L'entreprise devra venir, en Mairie, se procurer le Cahiers des Charges.
- L'entreprise devra faire parvenir à la Mairie – Services Techniques :
 - un exemplaire du Cahier des Charges dûment accepté et signé,
 - un descriptif complet des travaux, à savoir : type de matériaux utilisés, blindage prévu, type de canalisation, manière d'effectuer le raccordement sur la canalisation principale...,
 - une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).
- Les travaux s'effectueront sous la surveillance d'un agent des Services Techniques municipaux.
Pour ce faire, la société devra prendre contact avec
Gilles Boutantin, au 06 30 49 30 02,
lequel donnera son accord aux phases suivantes :
 - démarrage des travaux,
 - travaux avant et après raccordement sur la canalisation principale,
 - compactage de la tranchée,
 - pose du revêtement.

ATTENTION !

A la fin des travaux, un test d'étanchéité, un essai de compactage et une inspection télévisée seront réalisés aux frais du demandeur.